

Demande de retraite à la suite d'un cumul emploi-retraite

Pour l'ensemble de vos activités relevant de l'Assurance retraite (salariés, travailleurs indépendants, contractuels, artistes-auteurs).

Pour contacter l'**Assurance retraite**, connectez-vous à votre espace personnel sur lassuranceretraite.fr  et utilisez le service « Poser une question » ou appelez le 3960 (service gratuit + prix d'appel).

Partie à conserver

Notice

1 Le cumul emploi-retraite permet-il d'obtenir une retraite ?

La reprise ou la poursuite d'une activité professionnelle après l'obtention d'une première retraite vous permet de bénéficier **d'une seconde retraite** auprès du régime de base dont relève cette activité, pour les périodes cotisées à partir du 1^{er} janvier 2023.

2 Qui peut faire cette demande ?

Vous pouvez déposer une demande si :

- vous avez obtenu toutes vos retraites personnelles auprès de la totalité des régimes de base et complémentaires français et étrangers ;
- vous réunissez le nombre de trimestres requis pour obtenir le taux maximum de 50 % ou, à défaut, vous avez atteint l'âge de 67 ans.

3 Quels justificatifs devez-vous joindre à cette demande ?

 En complément de ce formulaire rempli, daté et signé, transmettez les copies lisibles en votre possession :

- de **toute pièce justifiant de votre identité** ;

Exemples de justificatifs : carte d'identité, passeport, titre de séjour, récépissé de votre demande de titre de séjour ou toute autre pièce justificative d'état civil.

- **un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de caisse d'épargne (Rice).**

Si vous avez obtenu votre première retraite auprès d'un régime autre que celui de l'Assurance retraite, ajoutez :

- **vos deux derniers avis d'imposition** sur le revenu ou de vos deux derniers avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu.

Si vous êtes salarié

- **vos bulletins de salaires** relatifs à la période d'activité reprise ou poursuivie depuis le 1^{er} janvier 2023.

4 Auprès de quel organisme déposer votre demande de retraite suite à un cumul emploi-retraite ?

Transmettez votre demande de second droit retraite à votre caisse régionale.

 **Cette demande est uniquement valable pour vos activités relevant du régime de l'Assurance retraite.** Pour cette raison, lorsque dans le cadre de votre cumul emploi-retraite, vous êtes affilié à plusieurs régimes de retraite de base, nous vous recommandons de demander toutes vos nouvelles retraites à la même date dans chacun de ces régimes.

5 Comment transmettre votre demande ?

- Transmettez votre demande à votre caisse régionale par courrier.

Demande de retraite à la suite d'un cumul emploi-retraite

Pour l'ensemble de vos activités relevant de l'Assurance retraite (salariés, travailleurs indépendants, contractuels, artistes-auteurs).

Pour contacter l'**Assurance retraite**, connectez-vous à votre espace personnel sur lassuranceretraite.fr  et utilisez le service « Poser une question » ou appelez le 3960 (service gratuit + prix d'appel).

Partie à transmettre

Formulaire

1 Mon identité

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom

Date de naissance

 / /

Nationalité

Numéro de sécurité sociale

2 Mes coordonnées

 indiquez votre lieu de résidence principale.

Adresse (numéro et rue)

Complément d'adresse (bâtiment, escalier, étage, lieu-dit)

Code postal

Commune

Pays

Adresse e-mail

Numéro de téléphone

Je demande ma retraite à la suite d'un cumul emploi-retraite

3 L'obtention de toutes mes retraites de base et complémentaires

i Pour percevoir votre nouvelle retraite, vous devez, en règle générale, cesser l'ensemble de vos activités. Toutefois, vous pouvez maintenir votre activité si vous êtes artisan, commerçant ou industriel. Votre conseiller retraite pourra vous apporter les précisions nécessaires selon votre situation.

Avez-vous demandé toutes vos retraites personnelles de base et complémentaires pour l'ensemble de vos activités en France et dans d'autres pays ? Oui Non

Si oui, indiquez les dates d'attributions de ces retraites ainsi que les organismes qui vous les versent.

• Retraite 1 :

Type de retraite

Organisme payeur

Date d'attribution

 / /

• Retraite 2 :

Type de retraite

Organisme payeur

Date d'attribution

 / /

• Retraite 3 :

Type de retraite

Organisme payeur

Date d'attribution

 / /

• Retraite 4 :

Type de retraite

Organisme payeur

Date d'attribution

 / /

• Retraite 5 :

Type de retraite

Organisme payeur

Date d'attribution

 / /

4 Ma date de départ à la retraite

i Indiquez la date de départ choisie.

Cette date est nécessairement le premier jour d'un mois et ne peut être antérieure à la date de dépôt de votre demande de retraite à la suite d'un cumul emploi-retraite.

À quelle date souhaitez-vous obtenir votre nouvelle retraite ?

 0 1 / /

5 Ma reprise d'activité professionnelle ouvrant droit à une nouvelle retraite

 Il s'agit de l'activité professionnelle reprise ou poursuivie après l'obtention de votre première retraite, et au titre de laquelle vous souhaitez obtenir votre nouvelle retraite.

À quelle date avez-vous repris cette activité professionnelle ?

/ /

Avez-vous repris cette activité professionnelle chez le même employeur ? Oui Non

6 Mes activités à l'étranger

Exercez-vous ou avez-vous exercé une activité professionnelle dans un autre pays que la France ?

Oui Non

Si oui, détaillez

• Activité 1 :

Activité exercée

Pays

Période d'activité

du / /

au / /

Numéro de cotisant

• Activité 2 :

Activité exercée

Pays

Période d'activité

du / /

au / /

Numéro de cotisant

7 Mes prestations retraite

Avez-vous déjà demandé ou percevez-vous actuellement une de ces prestations retraite ?

• Retraite de réversion :

Oui Non

Nom de l'organisme payeur

Numéro de dossier

Date d'attribution de votre prestation

/ /

• Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) :

Oui Non

Nom de l'organisme payeur

Numéro de dossier

Date d'attribution de votre prestation

/ /

Déclaration sur l'honneur

1 Je m'engage

- À remplir cette demande avec des informations exactes ;
- À faciliter toute enquête qui pourrait être effectuée pour vérifier que les déclarations sont exactes et que les documents administratifs joints à ma demande sont authentiques¹ ;
- À signaler toute modification de ma situation administrative.

2 Je reconnais avoir lu attentivement les informations suivantes

⚠ Une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L. 114-19 à L. 114-21 du code de la sécurité sociale.

Information sur le droit à l'erreur

Dans le cadre de la loi pour un État au service d'une société de confiance, vous bénéficiez du droit à l'erreur. Si vous vous êtes trompé, signalez-le à votre caisse de retraite : elle corrigera les données concernées. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné². Si cette rectification change le montant des prestations que vous recevez, vous devrez simplement rembourser les éventuelles sommes perçues en trop. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement comme prévu par la loi.**

Information sur la protection et l'accès à vos données personnelles.

Conformément au droit à la protection des données, vous disposez de droit sur vos données personnelles (d'information, d'accès, de rectification, de limitation et, dans certains cas, d'effacement, d'opposition, de retirer votre consentement, de portabilité, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé et de donner des directives sur le sort de vos données après votre mort). Vous pouvez les exercer auprès du délégué à la protection des données (DPO) de votre caisse de retraite de rattachement. Pour plus d'information et retrouver les coordonnées des DPO, rendez-vous sur lassuranceretraite.fr à l'onglet en bas de page « Informatique et Libertés ». Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits ne sont pas appliqués, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la Cnil ou par voie postale.

Fait le

à

Signature du demandeur :

⚠ Vous venez de remplir votre demande de retraite à la suite d'un cumul emploi-retraite. Pour que votre dossier soit complet, vous devez obligatoirement transmettre en plus de la demande complétée tous les documents justificatifs détaillés sur la notice.

[1] Comme prévu par les articles L. 114-19 à L. 114-21 du code de la sécurité sociale, qui donnent des pouvoirs d'enquête aux agents des organismes sociaux.

[2] Connectez-vous sur le site plus.transformation.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.